



Élection du Comité Technique de l'université Toulouse 2-Jean Jaurès Scrutin du 6 décembre 2018

TOUS CONCERNÉS ! TOUTES CONCERNÉES !

Les **regroupements à marche forcée** de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ComUE ou fusion), **se font sans tenir compte des avis** émis par les instances représentatives des personnels ni même celui des personnels quand on le sollicite. Ces mutations brutales ont des conséquences désastreuses auxquelles s'ajoutent, pour l'UT2J, l'échec cuisant d'une direction qui s'est montrée incapable d'entendre l'expression déterminée des personnels et des étudiant·es **qui s'opposaient au projet qu'on voulait leur imposer**. Cette situation de crise qui a abouti à la mise sous tutelle de l'UT2J a fait émerger des enjeux qui vont peser lourdement sur les personnels.

Avec les **projets de restructurations toujours en cours** et le **programme CAP 22**, notre établissement n'échappera pas au **démantèlement progressif** auquel sont soumis tous les services publics et les personnels de la Fonction publique. Nous devons nous attendre à de nouvelles attaques sur :

- nos conditions de travail, notre temps de travail, nos salaires et nos congés,
- nos libertés académiques, nos métiers et la manière de les pratiquer,
- notre droit à un avancement et notre avenir professionnel,
- les missions de l'établissement et son devenir sein d'une ComUE qui reste une **machine à broyer** les établissements, les laboratoires, les services, les budgets, les emplois et les personnels.

Les Comités Techniques (CT), instances de concertation, sont chargés d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ils doivent être consultés sur la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », sur les « règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire », sur les « grandes orientations en matière de politique indemnitaire », ainsi que sur « les règles d'horaires et de congés ». Ils sont également consultés pour les restructurations de services (suppressions ou créations) et pour toute modification des organigrammes, structurels ou fonctionnels, même minimes. Ils doivent rendre un avis en amont des décisions. Cet avis peut être éclairé utilement par un avis préalable du CHSCT.

ORGANISER UN ÉQUILIBRE DES POUVOIRS

Après l'élection d'une nouvelle équipe de direction qui va vouloir mener l'établissement sur le chemin qu'elle s'est tracé, la CGT propose aux personnels de construire, avec **le Comité technique et le CHSCT, deux instances de contre pouvoir** pour que rien ne puisse se faire au détriment des personnels, contre leur volonté ou sans tenir compte de leur avis.

Les résultats du vote des personnels pour la constitution du **Comité technique de l'UT2J** vont déterminer la **composition du CHSCT** de l'établissement et **la place que la CGT y tiendra**. **Le CHSCT** est une instance où les personnels ont encore la possibilité de **reprenre la main sur leur Travail**. Les mandaté·es CGT y défendront le droit à la santé et à la sécurité de tous et toutes sur le lieu de Travail que le chef d'établissement a l'obligation de leur garantir.

La CGT continuera à faire vivre la transparence de ces instances afin qu'elles ne deviennent pas des huis clos comme on a voulu l'imposer en tentant de réduire au silence la CGT au prétexte d'un **prétendu principe de confidentialité**.

Vos élu·es et mandaté·es CGT rendront régulièrement compte des mandats que vous leur confierez.

AVEC LE VOTE CGT, NOUS NOUS ENGAGEONS POUR UN SERVICE PUBLIC NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE, LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATEUR

*Voter CGT c'est montrer que nous voulons compter, qu'on ne peut pas nous faire avaler n'importe quelle couleur et que nous tenons à offrir à notre jeunesse toutes les chances de bien se former, **au plus haut niveau possible**. C'est aussi affirmer que la **solidarité** n'est pas un vain mot et que nous voulons la faire vivre contre vents et marées.*

Tous les agents exerçant leurs fonctions dans l'établissement sont électeurs

Une seule condition pour être électeur : exercer ses fonctions au sein de l'établissement et ce indépendamment de l'affectation statutaire: personnels titulaires ou contractuels, ITRF, AENES, bibliothèques, enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es de l'université, ITA et chercheur·es des UMR rattachés à l'établissement.

A lors que les **réformes en faveur des plus riches** s'enchaînent (suppression de l'ISF, impôt unique sur l'épargne, etc.), que les **facilités ou cadeaux aux entreprises** demeurent (CICE, CIR, etc.) **malgré leur inefficacité avérée**, que le budget de la défense s'envole, que les **distributions de dividendes aux actionnaires** ont encore augmenté, le gouvernement Macron presse et sanctionne celles et ceux dont le travail est indispensable pour assurer **la rente et les profits** des « premiers de cordée ».

En même temps, **notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser** (avec perte de salaire supplémentaire depuis le 1^{er} janvier 2018 du fait d'une compensation insuffisante de la hausse de la CSG), le **gel du point d'indice des fonctionnaires** est à nouveau prolongé, **la part des personnels contractuels ne cesse d'augmenter** (près de 40 % des effectifs dans notre secteur désormais) et la part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur et la recherche continue d'être **inférieure à la moyenne** des pays de l'OCDE.

Le **Comité Action Publique 2022 (CAP 22)** n'est qu'un gigantesque **programme d'abandon des missions relevant du service public**, incluant la **suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires** sur le quinquennat.

Pour l'ESR, CAP22 se traduira par : **suppressions** (postes, formations, services...), **précarité, mobilité, logique de la performance**.

ENSEMBLE, AVEC LA CGT, SAUVEGARDONS ET RENFORÇONS LA FONCTION PUBLIQUE

Face à un contexte général particulier caractérisé par :

- La poursuite de la **politique d'austérité** qui contraint au niveau budgétaire notre vie professionnelle et notre vie privée.
- Le développement du **financement sur projets** et de la **précarité** des personnels.
- **La restructuration et territorialisation** de la recherche et de l'enseignement dans les établissements du supérieur.
- **Les gels et suppressions de postes** qui affectent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme les organismes de recherche qui s'accompagnent d'un **recours accru aux personnels contractuels**.
- **Les regroupements et fusions brutales** dans les ComUE et la **concurrence** exacerbée par la course à l'« excellence ».
- **La culture de l'élitisme** à travers la création d'une douzaine d'universités de **dimension européenne**.
- La **loi ORE** (orientation et réussite des étudiants) qui instaure la **sélection à l'entrée à l'université** et la mise en place du **dispositif de tri sélectif ParcoursSup**.

Des élus et élus CGT FERC Sup pour la défense inconditionnelle du Service public, de ses missions et du statut général des fonctionnaires

Pour proposer une autre voie que celle de la rentabilité et de la productivité au mépris de l'humain. En toute indépendance et dans l'intérêt de la majorité de la population, vos élu-es CGT continueront à défendre :

- ✓ Les valeurs du **Service public d'État** contre la logique d'entreprise ; nous sommes un service public au service des besoins du public et non un service « au public ».
- ✓ Le maintien du **Service Public national**, de toutes les disciplines scientifiques, de tous les services et unités de recherche et d'enseignement ; des formations validées par des diplômes nationaux, parce que c'est la seule garantie de l'égalité d'accès et de reconnaissance des qualifications sur l'ensemble du territoire, ce qui est le fondement de notre République.
- ✓ La sauvegarde et l'amélioration du **statut de la Fonction Publique d'État** des personnels et des statuts particuliers (enseignant-es-chercheur-es notamment), ainsi que la titularisation des personnels contractuels dans ces statuts, pour obtenir de nouvelles avancées sociales.
- ✓ Le maintien de la gestion des **personnels des organismes de recherche** (ITA et chercheurs) par ces organismes (CNRS, INSERM, INRA, etc.), parce que c'est un des moteurs du rôle de la recherche et de notre avenir.
- ✓ Les **droits statutaires des agents** en refusant la politique d'individualisation des carrières et des salaires imposée notamment par l'instauration du RIFSEEP ; en refusant également la gestion locale des personnels qui détruit nos garanties collectives ; parce que plusieurs individualités mises en compétition ne seront jamais plus efficaces qu'une équipe soudée et solidaire.
- ✓ **L'amélioration des conditions de travail de tous les personnels**, leurs conditions matérielles et le respect de leur dignité ; parce qu'on le leur doit.

Le 6 décembre, JE VOTE ET JE FAIS VOTER CGT

www.elections.fercsup-cgt.net



Élections professionnelles 2018
Profession de foi